

27 septembre 2011

11.175

Interpellation Daniel Ziegler**Intégration scolaire des élèves en situation de handicap**

Suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité formelle, juridique et financière des prestations auparavant fournie par l'AI aux enfants et aux jeunes a été transférée aux cantons.

Un accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée a été adopté par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) le 25 octobre 2007. Actuellement, la majorité des cantons ont ratifié ce concordat et mis en place un concept cantonal de pédagogie spécialisée.

Le canton de Neuchâtel, lui, a pris du retard dans ce dossier; il n'a pour l'instant ni ratifié le concordat ni mis en place un tel concept cantonal. Il laisse ainsi perdurer une situation insatisfaisante, qui se caractérise notamment par des inégalités de traitement selon les communes, des prestations, dans le domaine du soutien spécialisé par exemple bien en deçà de ce qu'offrent les autres cantons romands, voire même des intégrations non-préparées d'enfants ayant un handicap dans des classes dites normales, sans la moindre mesure d'accompagnement, une formation des enseignants insuffisante, voire inexistante, etc.

En février 2011, un groupe de travail, présidé par M. Daniel Marthe, chef de l'OES, a rendu un "projet d'intégration scolaire des élèves en situation de handicap", rapport unanimement salué par l'ensemble des intervenants.

- Le Conseil d'Etat peut-il dès lors nous dire quand il entend procéder à la ratification du concordat?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous garantir qu'un concept cantonal de l'enseignement spécialisé, basé sur le rapport du groupe de travail "intégration", sera mis en œuvre pour la rentrée scolaire 2012-2013? Ce concept passera-t-il devant une commission du Grand Conseil?
- Le Conseil d'Etat peut-il enfin nous garantir que, pour l'année scolaire 2011-2012, le canton offre des prestations, notamment en termes de soutien spécialisé, répondant aux besoins effectifs des élèves avec handicap, c'est-à-dire au moins dans la moyenne de ce qu'offrent les autres cantons romands?

Cosignataires: F. Konrad, D. Angst, P. Herrmann, L. Debrot, M. Zurita, F. Jeandroz, G. Hirschy, N. de Pury G. Würigler, V. Pantillon, C. Maeder-Milz, K. Phildius, L. Docummun, T. Huguenin-Elie, C. Fischer, S. Locatelli, V. Leimgruber, M. Béguelin et C. Gehringer.